

## Interview de Pierre Pescatore: les relations entre le groupe juridique et les chefs de délégation (Luxembourg, 10 septembre 2003)

**Source:** Interview de Pierre Pescatore / PIERRE PESCATORE, Étienne Deschamps.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 10.09.2003. CVCE, Sanem. - (01:54, Montage, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_pierre\\_pescatore\\_les\\_relations\\_entre\\_le\\_groupe\\_juridique\\_et\\_les\\_chefs\\_de\\_delegation\\_luxembourg\\_10\\_septembre\\_2003-fr-41f4e591-ee45-411f-9fcc-faa2ccd21d.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_les_relations_entre_le_groupe_juridique_et_les_chefs_de_delegation_luxembourg_10_septembre_2003-fr-41f4e591-ee45-411f-9fcc-faa2ccd21d.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview de Pierre Pescatore: les relations entre le groupe juridique et les chefs des délégations (Luxembourg, 10 septembre 2003)

[Étienne Deschamps] Comment les chefs des délégations ont-ils accueilli les textes qui étaient préalablement élaborés au sein du groupe juridique? Avez-vous, par exemple, souvenir de marchandages ou d'arbitrages politiques particulièrement délicats ou difficiles?

[Pierre Pescatore] Non, je n'ai aucun souvenir de ce genre et ceci pour une bonne raison: c'est que les juristes avaient rapidement découvert leur quant-à-soi. En tant que juristes, on avait tout de même la même mentalité, on négociait tout de même en dehors de la pression immédiate des intérêts. C'était là l'avantage d'avoir un groupe juridique à côté du groupe «marché commun» et du groupe «Euratom», de façon que les questions véritablement de politique économique, de politique pure, refluaient à ce niveau-là. De façon que nous avons pu mener notre travail vraiment en toute objectivité juridique et qu'en fin de compte, nous avons instinctivement réglé nos différends à notre niveau, parce que nous avons voulu éviter que nos textes, comportant encore des alternatives ou des parenthèses, des crochets, remontent au niveau des chefs des délégations et nous aurions perdu le contrôle de notre propre travail. Alors, mieux valait nous mettre d'accord à notre niveau et nous avons réussi dans tous les cas. Dans tous les cas, je n'ai aucun souvenir d'un problème qui ait été présenté sous forme d'interrogation ou sous forme d'alternative ou de divergence au niveau des chefs des délégations. Et pour moi, c'est l'une des raisons de la solidité juridique des traités de Rome.